

TERMINAUX ET PLATEFORMES

MAILLONS STRUCTURANTS DE L'ACCÈS À INTERNET

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

⊗ Bien qu'il introduise le principe large d'un internet ouvert, le règlement européen « internet ouvert » comporte essentiellement des mesures centrées sur la neutralité des réseaux gérés par les fournisseurs d'accès à internet. Or, en bout de chaîne, pour accéder à internet comme pour y proposer des contenus, d'autres acteurs jouent également un rôle significatif. C'est le cas des fabricants de terminaux (smartphones, tablettes, assistants vocaux), et des éditeurs de systèmes d'exploitation, de navigateurs et de magasins d'applications.

⊗ Dans une communication présentée en février 2020, la Commission européenne indique étudier les modalités d'une **régulation ex ante** dont la mise en place permettra d'assurer que les marchés dominés par des plateformes structurantes restent ouverts et contestables.

QUE FAIT L'ARCEP ?

⊗ Pour garantir un internet ouvert de bout en bout et redonner plus de choix aux utilisateurs, l'Arcep a émis une série de propositions visant à encadrer les pratiques des fournisseurs de systèmes d'exploitation : réguler par la data, veiller à la fluidité des marchés, lever certaines restrictions imposées artificiellement par les acteurs clés des terminaux aux utilisateurs et développeurs d'application. Les pistes d'action identifiées peuvent être mises en œuvre à l'échelle nationale, et aussi servir d'aiguillon pour stimuler des démarches européennes.

LES TRAVAUX À VENIR

- ⊗ La Commission Européenne dévoilera fin 2020 - début 2021 ses projets sur la **régulation des plateformes numériques**.
- ⊗ L'Arcep ajoutera un accès dédié aux développeurs d'applications à la **nouvelle version de la plateforme « J'alerte l'Arcep »**. Un moyen pour eux de faire remonter à l'Autorité leurs problèmes liés aux systèmes d'exploitation et aux terminaux.

À RETENIR CETTE ANNÉE

- ⊗ Le 19 février 2020, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à garantir le **libre choix du consommateur** dans le cyberspace. Elle confierait à l'Arcep des pouvoirs afin d'assurer la neutralité des terminaux et d'établir l'interopérabilité des plateformes.
- ⊗ Le 24 février 2020, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique, ont mis en place une équipe interministérielle à laquelle participent les principales autorités françaises, dont l'Arcep, afin de faire des propositions d'intervention à l'égard des **plateformes numériques structurantes**.



Photo Agency Srl / Alamy

LA DERNIÈRE ÉDITION DU BAROMÈTRE DU NUMÉRIQUE

confirme l'analyse de l'Autorité et ses propositions pour garantir la liberté de choix des utilisateurs au niveau des terminaux.

Les enseignements du Baromètre du numérique 2019

